

ACTUALITÉ
JUSTICE

Mis et Thiennot : la commission d'instruction de la Cour de révision va trancher

Les deux hommes ont été condamnés il y a plus de soixante ans pour le meurtre d'un garde-chasse. C'est la sixième demande de révision de l'affaire.



Photo prise le 16 décembre 1988 de Raymond Mis (à droite) et Gabriel Thiennot. © AFP

SOURCE AFP

La commission d'instruction de la Cour de réexamen et de révision des condamnations pénales s'est penchée lundi sur le dossier de Mis et Thiennot, deux hommes condamnés il y a plus de soixante ans pour le meurtre d'un garde-chasse, et a mis sa décision en délibéré au 16 mars. Il s'agissait de la sixième demande de révision formulée dans cette affaire, souvent citée dans les annales judiciaires et qui a suscité des livres, conférences, pétitions et mobilisé depuis des dizaines d'années avocats et membres d'un comité de soutien qui se battent pour la réhabilitation des deux hommes, aujourd'hui décédés.

Il s'agissait aussi de la première réunion de la toute nouvelle et unique cour de révision et de réexamen des condamnations pénales créé le 11 juin dernier par la loi en remplacement des deux formations, commission de révision (instruction) et Cour de révision (décision) dont la composition était contestée. Depuis la Seconde Guerre mondiale, seulement une dizaine de condamnations aux assises avaient été annulées.

"J'ai le sentiment d'avoir été entendu par des magistrats honnêtes"

La nouvelle cour, présidée par le président de la chambre criminelle est plus ouverte, car composée de 18 magistrats issus de toutes les chambres de la Cour de cassation (criminelle, civile, commerciale et sociale) alors que la précédente ne comptait que des membres issus de la chambre criminelle. "J'ai le sentiment d'avoir été entendu par des magistrats honnêtes et soucieux face à une affaire dont je vois bien qu'elle les tourmente tous, car chacun considère qu'il s'est passé des choses inadmissibles, le problème c'est : est-ce que le droit aujourd'hui peut nous permettre d'en sortir ? Nous disons que oui, l'avocat général a dit peut-être", a expliqué Me Jean-Pierre Mignard, l'avocat des familles à l'issue de l'audience.

Raymond Mis et Gabriel Thiennot avaient été condamnés pour le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, retrouvé mort le 31 décembre 1946 dans un étang de Saint-Michel-en-Brenne (Indre). Les soupçons s'étaient immédiatement portés sur eux. Arrêtés avec un groupe de chasseurs, début 1947, ils étaient passés aux aveux avant de se rétracter. Ils n'ont ensuite jamais cessé de clamer leur innocence, affirmant avoir subi de graves sévices durant leur garde à vue de huit jours et avoir été obligés de signer des aveux sous les coups et la torture.